

# INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE **DES ENFANTS NÉS EN 2021**

Si possible avant le 12 AVRIL 2024

Les inscriptions administratives se feront au secrétariat de mairie de Chaucenne aux horaires d'ouverture du secrétariat :

**le lundi de 13h30 à 18h00**

**le mercredi de 13h30 à 18h00**

**ou par mail à l'adresse suivante :  
mairie.chaucenne@wanadoo.fr**

Documents nécessaires à l'inscription de votre enfant:

- un certificat d'aptitude à la vie en collectivité (à faire établir par votre médecin de famille)
- un certificat précisant que les vaccinations sont à jour (à faire établir par votre médecin de famille)
- une copie du livret de famille (parents + enfant concerné)
- une attestation de résidence à faire établir dans la mairie de votre village.